

# Laïcité et préférence patrimoniale chrétienne

J'ai suivi très attentivement le débat sur la laïcité animé par Pierre Cassen, Christine Tasin, Gérard Leclerc et l'abbé Guillaume de Tanoüarn. Je partage pleinement le point de vue de l'abbé, qui est partisan d'une laïcité fondée sur la préférence chrétienne (intervention au début de la deuxième vidéo). Mais avant que de justifier ce point de vue, il me faudrait en définir les termes.

<http://ripostelaique.com/quelle-laicite-surprenant-debat-entre-christine-tasin-labbe-de-tanouarn-pierre-cassen-et-gerard-leclerc-video.html>

La laïcité, c'est le populaire, par opposition aux élites, le nombreux par opposition au restreint, le semblable par rapport au différent.

Comme l'a rappelé Christine Tasin lors de son exposé, la laïcité vient du terme grec laos (λαός), l'un des termes grecs désignant le peuple. Comme il n'est de bonne information sémantique que dans les bons vieux dictionnaires, je me suis mis également à compulser l'Anatole Bailly, dans une édition de 1950, où j'ai relevé ce qui suit. Le laos est le peuple, en tant que réunion d'hommes, foule, masse, par opposition à dêmos (δῆμος) (agglomération politique) ou à omados (ομάδος), foule confuse avec un sens légèrement péjoratif (page 1171 du dictionnaire). En clair le laos, c'est le peuple, dans un sens assez neutre, surtout numérique, par opposition au corps électoral (dêmos) et à quelque chose qui n'est pas sans évoquer la populace (omados).

Il ne s'agit ici encore que de la définition la plus générale du laos. Les emplois plus particuliers insistent plutôt sur cette idée du populaire par rapport aux élites, ou du nombreux

par rapport au restreint.

Le laos, emploi militaire, désigne 1) l'armée en général, 2) les soldats par opposition aux chefs, 3) les combattants à pied, par opposition aux chars ou aux chevaux.

Le laos, emploi civil, désigne 1) la foule du peuple, par opposition aux guerriers, 2) les paysans, les artisans, 3) les nationaux, les habitants du pays, la nation.

Le laos, emploi festif, désigne la foule au théâtre.

Le laos, employé par les judéo-chrétiens hellénophones désigne 1) la foule des hommes par rapport aux femmes, 2) le peuple, par rapport aux prêtres ou aux lévites, 3) les juifs par rapport aux païens, ou les chrétiens par rapport aux païens, 4) le peuple, les laïques, par rapport au clergé.

Tout se passe donc comme si la laïcité était le statut du peuple indifférencié par rapport à certains groupes distincts de lui, la plupart du temps restreints et supérieurs (les généraux au dessus des soldats, les soldats au dessus des civils, les cavaliers au dessus des fantassins, les aristocrates au dessus des paysans et artisans, les acteurs au dessus des spectateurs, le clergé au dessus des fidèles) mais pas forcément (les femmes comparées au laos des hommes, des métèques grecs comparés au laos de telle ou telle nation grecque, des païens comparés au laos judéo-chrétien). Tout se passe comme si la laïcité opposait ce peuple indifférencié à des groupes représentant ou un pouvoir sur ce peuple (militaire, religieux...) ou une différence, éventuellement problématique, voire étrangement inquiétante (les femmes, les étrangers, les païens).

En clair, dit en bon français, la laïcité, c'est une sorte de « nous » opposé à un « eux », plus exactement un « nous autres » par opposition à un « ceux-là »... ou (éventuellement) un « celles-là »!

Par opposition aux laïques, les clercs sont donc (étymologiquement) ceux que le sort a distingués du peuple.

Ces groupes distincts du peuple, souvent restreints mais pas forcément, forment donc, par définition, une zone de non-laos. Quant au clergé, étymologiquement parlant, c'est une sorte de sous-ensemble à l'intérieur de cette zone de non-laos, c'est-à-dire, un ensemble d'individus (clercs) auquel le sort (klêros) a conféré un pouvoir ou un statut particulier. Le klêros (κλήρος) est à l'origine un objet dont on se sert pour tirer au sort : petits cailloux, petits morceaux de bois qu'on déposait dans un casque, postérieurement dans un vase, où on les agitait avant de tirer (A. Bailly, page 1101). Par extension, cela devient le tirage au sort et le sort lui-même, puis, spécifiquement, ce qu'on obtient par le sort, le lot, la part, particulièrement la part d'héritage, et même en général un bien, un domaine, une part de terre attribuée à un colon (klêrouchos), puis, chez les chrétiens, un domaine attribué à une église, et enfin, la fonction de prêtre elle-même. Je rappelle aussi que bon nombre de magistrats qui gouvernaient les cités grecques étaient tirés au sort... et constituaient un klêros, une élite, fût-elle ponctuelle, révocable.

Le « clérical », c'est donc la différence fixée par le sort : elle n'est pas respectable en soi, elle n'est respectable que si elle apporte quelque chose au peuple.

Ce que nous enseignent ainsi les emplois anciens, païens ou bibliques du mot laos, c'est que les femmes formaient un non-laos par rapport aux hommes, que les métèques constituaient un non-laos par rapport aux natifs, que certains dignitaires civils ou militaires grecs représentaient un non-laos par rapport à la base du peuple, que les cavaliers étaient eux-mêmes, également, un non-laos par rapport aux fantassins... Et à l'intérieur de ce non-laos, dans le monde grec païen, mais plus spécifiquement dans le monde judéo-chrétien hellénophone, certains dignitaires, fixés par le sort, constituaient les gens, peu nombreux, du klêros, bref, étymologiquement parlant,

un véritable clergé, un groupe de clercs. Le sort est, il est vrai, une notion à géométrie variable, depuis le véritable tirage au sort à la grecque jusqu'aux simples « circonstances » ou « hasard » dont on peut imaginer qu'ils sont plus ou moins déterminés, in fine, dans un contexte judéo-chrétien, par Dieu (je laisse de côté la question du libre-arbitre). Mais enfin un archonte athénien tiré au sort pour s'occuper d'affaires civiles à Athènes au V<sup>e</sup> siècle avant JC est un clerc, étymologiquement parlant, au même titre qu'un clerc chrétien, appelé par Dieu à exercer ses fonctions, ce qui constitue, dans un sens plus général, un « sort », un « destin », et un destin qui n'est pas celui, précisément, des gens ordinaires, ceux du laos.

La laïcité comme « laosité » : une valorisation du « nous autres » patrimonial.

Dans une République laïque comme la France, mais de tradition, je devrais dire de patrimoine chrétien, et surtout catholique, la minorité musulmane, de culture ni laïque ni chrétienne, est un non-laos par rapport à la population française de souche, de culture, de références fondamentalement et chrétiennes et laïques. Si le laos, comme l'enseigne l'étymologie, se confond à peu près avec la nation, ce laos reste donc toujours un « nous autre » patrimonial, qui, en France, est marqué par la Révolution Française comme par la Monarchie absolue, par la loi de 1905 comme par les guerres de religions internes au christianisme, par un laïcisme très ancré dans les mentalités autochtones comme par une certaine observance des coutumes chrétiennes (festivités de Noël comprise). Le laos, c'est donc ce « nous autres » qui d'ailleurs résiste à des cultures d'importation incompatibles, non seulement avec les valeurs républicaines, mais de manière plus fondamentale avec nos valeurs patrimoniales, c'est-à-dire charnelles.

En ce qui me concerne, j'ai toujours adopté une position restitutionnaire ou dévolutionnaire : ce qui compte, c'est la rétrocession des nations occidentales – la France tout

particulièrement – à leurs identités charnelles et politiques. La laïcité (conçue comme une « laosité ») ne peut donc passer que par une sorte de cascade de préférences, telle que la formulent très bien les nationalistes : on préfère la France à l'Europe, on préfère l'Europe à l'Occident, on préfère l'Occident au reste du monde. En matière de religion, le même raisonnement doit prévaloir : on peut préférer la laïcité et la République à la monarchie et au catholicisme, mais on ne saurait préférer l'islam au catholicisme (comme le font à présent les cathos-dhimmis, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas intègres) ; de même on ne saurait préférer un califat d'importation aux prestigieux vestiges patrimoniaux légués par la monarchie absolue ; de même on ne saurait préférer la république islamique à la république laïque, démocratique et sociale.

Pour cette raison, je partage absolument la position de l'abbé de Tanoüarn qui revendique une laïcité fondée sur la préférence chrétienne (catholique même plutôt, car la France n'est pas fondamentalement un pays protestant). Il faut, notamment, continuer d'entretenir le patrimoine chrétien, même si cela coûte un peu au contribuable. Cessons de construire des mosquées (déguisées en centres culturels) au frais (exorbitants) de la France et des Français, rénovons nos églises, nos cathédrales (et, en seconde position, nos temples protestants). Les laïcs intègres et les catholiques intègres doivent continuer, unis, leur combat patrimonial, notamment contre les cathos-dhimmis et les laïcs-dhimmis vendus aux islamistes et au Grand Remplacement. La laïcité, si c'est le cri du laos, du peuple charnel, c'est la préférence patrimoniale. Du reste, la loi de séparation de l'Église et de l'État reconnaît, dans ses termes mêmes, et l'Église et l'État; il n'a jamais été question en 1905 qu'un État dhimminué ne détruisît l'Église...

**Paul-Antoine Desroche**